

Lorsqu'une personne est positive à la COVID-19

Employé

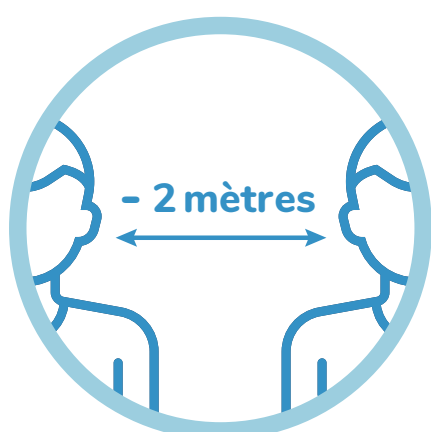
- 1 Le Service de prévention et de promotion de la santé (SPPS) vous informe du résultat et vous met en isolement pour 14 jours après le début des symptômes (2 tests doivent être négatifs à intervalle de 24 heures pour pouvoir retourner au travail). Il vous questionnera sur les personnes avec qui vous avez eu un contact significatif.*
- 2 Le SPPS informe votre gestionnaire.
- 3 Votre gestionnaire informe l'équipe en spécifiant les dates de contagion.
- 4 La Direction de santé publique pourrait vous contacter pour réaliser une évaluation de risque pour les contacts avec la communauté.
- 5 Vos collègues qui ont été en contact avec vous de manière significative* alors que vous étiez contagieux doivent téléphoner au :

514 251-4072

Usager

- 1 Le Service de prévention et de contrôle des infections (PCI) avise le gestionnaire qu'un usager ayant été en contact avec son équipe est positif à la COVID-19.
- 2 Le gestionnaire informe l'équipe et/ou l'intervenant concerné et communique au SPPS la liste des personnes qui ont été en contact significatif* avec l'usager sans équipement de protection individuelle (ÉPI).
- 3 Le SPPS communique avec l'employé qui a eu un contact avec l'usager sans ÉPI pour réaliser une évaluation de risque.

* contacts significatifs



Distance sociale



Période d'exposition



Équipement de protection individuelle (ÉPI)